

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
LAB Recherche Inc.	5 août 2009	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île du Prince Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> </ul>
Canadian Oil Sands Limited	31 juillet 2009	Alberta
Canadian Oil Sands Trust	31 juillet 2009	Alberta
Discovery 2009 Flow-Through Limited Partnership	6 août 2009	Ontario
ScotiaMocatta Physical Copper Fund	30 juillet 2009	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Caisse d'économie Desjardins de la culture	30 juillet 2009	Québec
Caisse d'économie Desjardins des employé(e)s du Secteur industriel (Montréal)	29 juillet 2009	Québec
Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication	3 août 2009	Québec
Caisse d'économie Desjardins Laurentide	29 juillet 2009	Québec
Caisse d'économie Deux-Montagnes	3 août 2009	Québec
Caisse Desjardins Atwater-Centre	29 juillet 2009	Québec
Caisse Desjardins Cap-Martin de Charlevoix	3 août 2009	Québec
Caisse Desjardins d'Amos	30 juillet 2009	Québec
Caisse Desjardins d'Argenteuil	3 août 2009	Québec
Caisse Desjardins de Beauce-Centre	30 juillet 2009	Québec
Caisse Desjardins de Boucherville	3 août 2009	Québec
Caisse Desjardins de Daveluyville	29 juillet 2009	Québec
Caisse Desjardins de Donnacona	29 juillet 2009	Québec
Caisse Desjardins de Drummondville	29 juillet 2009	Québec
Caisse Desjardins de Kildare	28 juillet 2009	Québec
Caisse Desjardins de l'Ardoise	30 juillet 2009	Québec
Caisse Desjardins de L'Île-des-Soeurs	3 août 2009	Québec
Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie	29 juillet 2009	Québec
Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie	4 août 2009	Québec
Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf	29 juillet 2009	Québec
Caisse Desjardins de La Sarre	30 juillet 2009	Québec
Caisse Desjardins de la Vallée de Saint-Sauveur	30 juillet 2009	Québec

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Caisse Desjardins de la Vallée-des-Forts	30 juillet 2009	Québec
Caisse Desjardins de Longueuil	30 juillet 2009	Québec
Caisse Desjardins De Lorimier	29 juillet 2009	Québec
Caisse Desjardins de Mont-Laurier	30 juillet 2009	Québec
Caisse Desjardins de Rouyn-Noranda	30 juillet 2009	Québec
Caisse Desjardins de Royal-Roussillon	29 juillet 2009	Québec
Caisse Desjardins de Saint-Donat	29 juillet 2009	Québec
Caisse Desjardins de Sainte-Foy	29 juillet 2009	Québec
Caisse Desjardins de Saint-Léonard	28 juillet 2009	Québec
Caisse Desjardins de Varennes	30 juillet 2009	Québec
Caisse Desjardins des Rivières	29 juillet 2009	Québec
Caisse Desjardins des Rivières Boyer et Etchemin	29 juillet 2009	Québec
Caisse Desjardins du Marigot de Laval	4 août 2009	Québec
Caisse Desjardins du Nord de Laval	29 juillet 2009	Québec
Caisse Desjardins du personnel de l'Administration et des Services publics	4 août 2009	Québec
Caisse Desjardins du Petit-Pré	3 août 2009	Québec
Caisse Desjardins Mistouk	29 juillet 2009	Québec
Caisse populaire de Frampton	29 juillet 2009	Québec
Caisse Populaire de Kamouraska (La)	29 juillet 2009	Québec
Caisse Populaire de St-Alexis-des-Monts (La)	3 août 2009	Québec
Caisse Populaire de St-Dominique de Bagot (La)	29 juillet 2009	Québec
Caisse Populaire de St-Honoré de Shenley (La)	30 juillet 2009	Québec

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Caisse Populaire de St-Théodore d'Acton (La)	29 juillet 2009	Québec
Caisse Populaire de Verchères (La)	30 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins d'Acton Vale	29 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins d'Alma	29 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins d'Aylmer	30 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Bedford	3 août 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Bois-Franc-Cartierville	5 août 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Brandon	29 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Brome-Missisquoi	29 juillet 2009	Québec
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE Cranbourne (LA)	30 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Farnham	30 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Havre-Saint-Pierre	3 août 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de la Basse-Lièvre	3 août 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau	3 août 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de la Maison de Radio-Canada	29 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de la Rivière Noire	30 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de la Vallée de l'Etchemin	29 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de la Vallée du Gouffre	30 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Labelle-Nominingue	29 juillet 2009	Québec

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Caisse populaire Desjardins de LaSalle	3 août 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Laterrière	30 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Milot	29 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Mont-Joli	3 août 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Montmagny	30 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Neuville	5 août 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Pointe-aux-Trembles	5 août 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Port-Cartier	30 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Québec	30 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Richelieu-Saint-Mathias	29 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Rivière-Rouge	3 août 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Saint-Augustin-de-Desmaures	30 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Saint-Bernard	3 août 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Sainte-Luce-Luceville	30 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Saint-Jean-sur-Richelieu	3 août 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Saint-Jérôme	29 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Saint-Martin	29 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine	30 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Tête-à-la-Baleine	29 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Victoriaville	30 juillet 2009	Québec

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Caisse populaire Desjardins des Hautes-Terres (L'Islet)	29 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins des Ramées	30 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins du Bas-Saint-François	30 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins du Centre-ville de Québec	29 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins du Nord-Ouest du Témiscamingue	29 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins Du Parc et Villeray	30 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins du Piémont laurentien	30 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins du Terroir basque	29 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins Mont-Sainte-Anne	5 août 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins Morilac	3 août 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins Provost de Lacine	3 août 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins Saint-Donat de Montréal	29 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins Saint-Faustin	3 août 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins Saint-Simon-Apôtre de Montréal	29 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins Sieur-de-Roberval	30 juillet 2009	Québec
Caisse populaire Les Grands Boulevards	29 juillet 2009	Québec
Caisse Populaire Riviera	3 août 2009	Québec
Caisse populaire St-Martin de Laval	30 juillet 2009	Québec
TransForce Inc.	5 août 2009	Québec

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île du Prince Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> </ul>
Bonavista Energy Trust	29 juillet 2009	Alberta
Fonds Claymore ETF	4 août 2009	Ontario
Claymore Global Real Estate ETF		
Claymore Global Infrastructure ETF		
Claymore Alternative Energy/Eco ETF		
Claymore Broad Emerging Markets ETF (auparavant, Claymore Frontier Markets ETF)		
Fonds de gestion institutionnelle	30 juillet 2009	Ontario
Fonds de revenu gestion institutionnelle		
Fonds d'actions canadiennes gestion institutionnelle		
Fonds d'actions américaines gestion institutionnelle		
Fonds d'actions internationales gestion institutionnelle		
Fonds de revenu gestion institutionnelle		
Fonds indiciel de contrats à terme	31 juillet 2009	Ontario
Fonds Unie	31 juillet 2009	Ontario
Fonds monétaire		
Fonds de revenu à court terme		
Fonds de revenu fixe canadien		
Fonds de revenu fixe international		
Fonds de revenu amélioré		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds de valeur d'actions canadiennes		
Fonds de croissance d'actions canadiennes		
Fonds de sociétés de petites capitalisations d'actions canadiennes		
Fonds de valeur d'actions américaines		
Fonds de croissance d'actions américaines		
Fonds d'actions de sociétés américaines à petite capitalisation		
Fonds de valeur d'actions internationales		
Fonds de croissance d'actions internationales		
Fonds d'actions de marchés émergents		
Fonds immobilier		
Catégorie de société de revenu à court terme		
Catégorie de société de revenu fixe canadien		
Catégorie de société de revenu fixe international		
Catégorie de société de revenu amélioré		
Catégorie de société de valeur d'actions canadiennes		
Catégorie de société de croissance d'actions canadiennes		
Catégorie de société alpha d'actions canadiennes		
Catégorie de société d'actions canadiennes à petite capitalisation		
Catégorie de société de valeur d'actions américaines		
Catégorie de société de croissance d'actions américaines		
Catégorie de société alpha d'actions américaines		
Catégorie de société d'actions américaines à petite capitalisation		
Catégorie de société de valeur d'actions internationales		
Catégorie de société de croissance		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
d'actions internationales Catégorie de société alpha d'actions internationales Catégorie de société d'actions de marchés émergents Catégorie de société immobilier Catégorie de société de valeur d'actions américaines couverte contre les risques de change Catégorie de société de valeur d'actions internationales couverte contre les risques de change		
Portefeuille Artisan Portefeuille de bons du Trésor canadiens Artisan Portefeuille Artisan le plus conservateur Portefeuille Artisan conservateur Portefeuille Artisan prudent Portefeuille Artisan de croissance Portefeuille Artisan de croissance élevée Portefeuille Artisan de croissance maximale Portefeuille Artisan de la nouvelle économie	30 juillet 2009	Ontario
Precious Metals Bullion Trust	31 juillet 2009	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
FNB Horizons BetaPro	31 juillet 2009	Ontario
FNB Horizons BetaPro S&P/TSX Minier mondial <sup>MC</sup> Haussier Plus		
FNB Horizons BetaPro S&P/TSX Minier mondial <sup>MC</sup> Baissier Plus		
FNB Horizons BetaPro DJ-AIG <sup>SM</sup> Agriculture Céréales Haussier Plus		
FNB Horizons BetaPro DJ-AIG <sup>SM</sup> Agriculture Céréales Baissier Plus		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	9 juillet 2009	17 avril 2009
Banque Nationale du Canada	29 juillet 2009	23 avril 2008
Citigroup Finance Canada Inc.	22 juillet 2009	31 juillet 2007

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm), inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

### SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Corporation Power Tech Inc.	2009-07-16	3 802 500 unités	380 250 \$	11	0	2.3
Corporation Uranium Quest	2009-07-17	1 714 279 actions ordinaires	599 998 \$	27	3	2.3
Exploration NQ Inc.	2009-07-20	50 unités et 1 000 000 d'actions ordinaires accréditives	250 000 \$	4	0	2.3
Martinrea International Inc.	2009-06-25	11 500 000 actions ordinaires	55 775 000 \$	10	41	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s)		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
ORIX Corporation	2009-07-22	230 900 actions ordinaires	13 059 704 \$	1	1	2.3
Osprey Pharmaceuticals USA, Inc.	2009-05-18	2 608 605 unités	4 160 725 \$	1	4	2.3
Perlus Feeder Limited Partnership	2009-07-24	intérêts de société en commandite	216 840 \$	2	0	2.3
Q-Gold Resources Ltd.	2009-07-17	3 150 000 unités	126 000 \$	1	2	2.3
Romios Gold Resources Inc.	2009-07-15	2 125 000 unités	212 500 \$	1	7	2.3
S.O.E. Systèmes d'Optimisation Énergétiques Technologies Inc.	2009-07-08	prêts convertibles	1 333 333 \$	2	0	2.3
Seneca Foods Corporation	2009-07-21	40 000 actions ordinaires catégorie A	974 800 \$	1	0	2.3
Shopmedia Inc.	2009-07-17	20 000 actions ordinaires	10 000 \$	2	0	2.9
Skyline Apartment Real Estate Investment Trust	2009-06-15 et 2009-06-19	333 352 parts de fiducie	3 666 869 \$	1	62	2.3 / 2.10
Société d'Exploration Minière Vior inc.	2009-07-17	débetures convertibles	100 000 \$	1	0	2.3
Walton GA Arcade Meadows 2 Investment Corporation	2009-07-17	71 768 actions ordinaires catégorie B	717 680 \$	1	33	2.3 / 2.9
Walton TX Garland Heights 1 Investment Corporation	2009-07-17	68 362 actions ordinaires catégorie B	683 620 \$	1	33	2.3 / 2.9
Weststar Resources Corp.	2009-06-17	7 075 000 unités	707 500 \$	1	28	2.3 / 2.5

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
X-Ore Resources Inc.	2009-07-17	débeture convertible et 1 200 000 bons de souscription	150 000 \$	1	0	2.3
Yalian Steel Corporation	2009-06-19	5 000 000 d'actions ordinaires	8 500 000 \$	5	38	2.3 / 2.10 / 2.24

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

### 6.6.4 Refus

Aucune information.

### 6.6.5 Divers

#### Nexen Inc.

Vu la demande présentée par Nexen Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 21 juillet 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense permanente de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française du supplément au prospectus préalable de base du 5 juin 2009 à être déposé le ou vers le 27 juillet 2009, pour un placement qui se fera exclusivement aux États-Unis (la « dispense demandée »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 24 juillet 2009.

Patrick Théorêt  
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0544

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm), inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».